
**RAPPORT NATIONAL SUR LE SUIVI
DU PROGRAMME D'ACTION DE BRUXELLES**

S. TOMÉ ET PRINCIPE

S. Tomé, Janvier 2006

Abréviations

BAD	Banque Africaine de Développement
CFD	Caisse Française de Développement
DPE	Direction de Planification Economique
ENRP	Stratégie National de Réduction de la Pauvreté
EU	Union Européenne
FIDA	Fond International de Développement Agricole
FRPC	Facilité de Réduction de la Pauvreté et Croissance
HIPC	Pays Pauvres Très Endettés
HIV	Virus d'Immunodéficience Humaine
IDH	Indice de Développement Humain
INE	Institut National des Statistiques
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
MPF	Ministère des Plans et des Finances
ODM	Objectifs de développement du Millénaire
ORP	Observatoire de Réduction de la Pauvreté
PADP	Project d'Aide au Développement de l'Élevage
PAP	Programme d'Actions Prioritaires
PAPAFPA	Programme d'Aide Participative à l'Agriculture Familiale et à la Pêche Artisanale
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissements Publics
PMA	Pays les Moins Avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquis
SNU	Système des Nations Unies
STP	São Tomé et Príncipe

Indice

Introduction.....	4
1. Caractéristiques du pays	4
2. Défis et Perspectives pour la mise en place du Programme d'Action.....	6
2.1. Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté.....	7
2.2. Mise en place de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté.....	8
2.2.1. Actions mises en place.....	8
2.2.2. Contraintes, faiblesses et risques	12
2.2.3. Programme d'Actions Prioritaires 2006-2008.....	12
Initiatives pour la poursuite de la mise en place du Programme d'Action.....	15

**RAPPORT NATIONAL SUR LE SUIVI
DU PROGRAMME D'ACTION DE BRUXELLES
S. TOMÉ ET PRINCIPE**

Introduction

Le présent rapport vise à être un instrument indicatif de la situation de S. Tomé et Príncipe par rapport au cadre de mise en oeuvre du Programme d'Action de Bruxelles, au sens de la compromission du Gouvernement face à leurs objectifs et aux perspectives pour son accomplissement.

Le rapport se base fondamentalement sur des données et des informations disponibles des secteurs et compilées dans des documents existants, afférents à des actions qui sont menées, dans la mesure où elles se rapportent directement ou indirectement à l'esprit de la réunion de Bruxelles et vont dans le sens de la mise en oeuvre du Programme d'Action.

Adopté par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés réalisée à Bruxelles (Belgique) du 14 mai au 20 mai 2001, le Programme d'Action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 a pour principal objet de réussir des progrès substantiels, en visant à réduire de moitié la proportion des personnes vivant dans une extrême pauvreté et souffrant de faim d'ici à 2015 et à promouvoir le développement durable de PMA.

En outre, parmi les questions intersectorielles, considérées prioritaires, comme l'élimination de la pauvreté, l'égalité entre les sexes, l'emploi, la gouvernance nationale et internationale, le renforcement des capacités et le développement, figurent aussi les problèmes particuliers des petits PMA insulaires comme S. Tomé et Príncipe.

Pour l'exécution du Programme, qui devra également contribuer au rétablissement de la confiance et au renforcement des nouvelles modalités de partenariat et de coopération, il est prévu de tenir compte des conditions et des priorités particulières de chaque pays, la complète participation de la population et la collaboration des partenaires de développement, tant publics que privés.

Environ cinq ans se sont écoulés après l'adoption du Programme d'Action de Bruxelles, c'est autour des objectifs de développement préconisés que le présent rapport fait succinctement le point de la situation en ce qui concerne les actions réalisées à S. Tomé et Príncipe.

1. Caractéristiques du pays

La République Démocratique de S. Tomé et Príncipe est un petit pays insulaire d'une superficie de 1001 Km², situé dans le Golfe du Guinée à approximativement 300 km de la côte occidentale africaine. L'archipel est constitué par les îles de S. Tomé (960 Km²) et de Príncipe (140 Km²) et par quelques îlots dont l'îlot de Rolas au Sud de S. Tomé et l'îlot Bombom juxtaposant l'île de Príncipe. Les îles sont d'origine volcanique et

l'archipel se caractérise par un relief très accidenté et par des sols d'une manière générale fertiles.

Conformément au dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitation, en août 2001 le nombre d'habitants à S. Tomé et Príncipe était de 137.599 habitants, dont 50,4% de femmes. Le taux de croissance démographique annuel a été d'environ 1,6% entre 1991 et 2001. Il y a une forte concentration de la population, estimée à 54,5%, qui habite dans des zones urbaines; la plus grande partie (40%) concentrée dans la capitale, à S. Tomé et aux alentours.

Après cinq siècles de domination, S. Tomé et Príncipe est devenu indépendant le 12 juillet 1975 et a connu un régime de parti unique pendant les quinze premières années de son indépendance. A partir de 1987, en conséquence de la détérioration de la situation économique dans les années 80, et des pressions internes associées aux changements conjoncturels de la politique internationale, des réformes économiques ont été introduites. Une nouvelle Constitution a alors vu le jour et les premières élections législatives multipartistes se sont déroulées en janvier 1991. Depuis lors, malgré des efforts pour la consolidation de la démocratie et de la fortification de l'État de Droit, le Pays a périodiquement été scène de tensions sociales, d'instabilités politiques, de crises institutionnelles, de changements de Gouvernement, d'élections anticipées et même de situations de coups d'État qui ont trouvé issue par des négociations avec la médiation de la Communauté Internationale.

L'économie santoméenne est influencée par sa situation d'insularité et par l'étroitesse de son tissu économique. Traditionnellement l'économie dépend de l'exportation de cacao et plus récemment du tourisme qui représente un grand potentiel pour la croissance, bien qu'il soit peu développé. La croissance se base fondamentalement dans le secteur tertiaire qui représente 68% du PIB et qui occupe 52% des emplois, tandis que le secteur agricole contribue avec 17% du PIB et environ 30% des emplois. Le secteur secondaire qui représente 15% du PIB et 19% de la population active, est dominé par des infrastructures du secteur public. Malgré des efforts entrepris dans le sens des réformes structurelles, le déséquilibre macroéconomique persiste. Le pays dépend surtout de l'aide externe qui représente un des niveaux les plus élevés au monde. Fortement endetté, le pays a réussi à atteindre le point de décision de l'initiative HIPC renforcée en décembre 2005 et met en perspective d'atteindre le point de conclusion avant la fin du premier semestre 2006. Néanmoins, S. Tomé et Príncipe restera vulnérable aux chocs externes ce qui pourra avoir un impact négatif au niveau du remboursement de la dette.

Avec un revenu par habitant de 320 dollars US en 2003, au dessus de la moyenne pour l'Afrique Subsaharienne, S. Tomé et Príncipe est classé à la 126ème position de la liste des 177 pays présents au niveau de l'Indice du Développement Humain du Programme des Nations Unies pour le Développement.

Néanmoins, des nouvelles perspectives s'ouvrent pour le pays moyennant la possibilité d'exploration pétrolifère et l'éventualité de ressources importantes à partir de 2012. Cette prévision de l'avenir soulève de nouvelles préoccupations pour l'ensemble de la société santoméenne, en ce qui concerne la nécessité de maintenir la stabilité politique et la nécessité d'une gestion efficace et transparente des ressources publiques.

2. Défis et Perspectives pour la mise en place du Programme d'Action

Les principaux indicateurs sociaux sont faibles et les progrès, dans le sens de l'accomplissement des cibles des Objectifs de Développement du Millénaire, ont été relativement modestes. Malgré les efforts entrepris au niveau des différents secteurs (l'espérance de vie à la naissance est de 69,9 ans, le taux alphabétisation des adultes est de 83,1%, le taux de scolarité primaire est de 69,3%, le taux de mortalité infantile est de 60,8 pour mille et le taux des populations qui ont accès au réseau d'eau canalisée est de 19%), le pays devra encore faire face aux grands défis pour améliorer l'accès et la qualité des services sociaux primaires.

Conformément au document sur le Profil de la Pauvreté à S. Tomé et Príncipe de 2001, 53,8% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, dont 15,1% dans une pauvreté extrême, le plus grand pourcentage de la population pauvre est concentré dans le milieu agricole, où 65% de la population est pauvre et 22% se trouvent dans une situation d'extrême pauvreté. Par conséquent, 68% de la population du secteur primaire vit en dessous du seuil de pauvreté et 29% dans une pauvreté extrême. Concernant les sexes, la disparité n'est pas très accentuée, avec 56% des femmes chefs de famille pauvres contre 53% pour les hommes chefs de famille. En ce qui concerne la situation d'extrême pauvreté, nous avons un taux de 16% chez les femmes chefs de famille contre 15% chez les hommes chefs de famille.

Avec les caractéristiques actuelles, S. Tomé et Príncipe se place parmi les pays les moins avancés du monde et en tant que tel, il est préconisé dans le cadre du partenariat établi communément à Bruxelles par les PMA et par leurs partenaires de développement, sur la base des sept engagements assumés, des actions spécifiques pour les deux parties engagées

- Engagement 1 : Encourager une action centrée dans la population
- Engagement 2 : Bonne gouvernance au niveau national aussi bien qu'international
- Engagement 3 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles
- Engagement 4 : Établir les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation
- Engagement 5 : Renforcer le rôle du commerce dans le développement
- Engagement 6 : Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement
- Engagement 7 : Mobiliser les ressources financières.

Toutefois depuis 2001, il n'y a pas eu la moindre initiative concrète, spécifiquement ou intentionnellement dirigée avec l'objectif d'intégration des politiques et des mesures énoncées dans le Programme d'Action de Bruxelles dans des Stratégies, Plans ou Programmes conçus et élaborés dans le pays, vu les conditions et les priorités particulières de S. Tomé et Príncipe.

Néanmoins, pour des fins d'appréciation possible des actions du pays coïncidant avec les objectifs de développement visés par le Programme d'Action de Bruxelles, le présent rapport prend comme référence les initiatives dans le contexte de la réduction de la

pauvreté, vu qu'il existe des liens importants entre le développement et la lutte contre la pauvreté.

2.1. Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté

Le document de Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (ENRP), validé au cours d'un Séminaire National réalisé le 10 décembre 2002, a été approuvé par décret, par le Gouvernement en Session ordinaire du Conseil des Ministres du 19 décembre et promulgué par le Président de la République le 23 janvier 2003. Son élaboration a été l'objet d'un processus participatif très important, avec l'engagement des secteurs, du pouvoir local et régional, ainsi que du secteur privé et de la société civile.

En partant de l'analyse de la situation de la pauvreté et de l'identification de leurs principales composantes, la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté a été développée autour des cinq grands axes suivants:

- Réforme des institutions publiques, renforcement des capacités et promotion d'une politique de bonne gouvernance;
- Croissance accélérée et redistribuée;
- Création d'opportunités d'augmentation et de diversification de revenus pour les pauvres;
- Développement de ressources humaines et de l'accès aux services sociaux primaires;
- Adoption de mécanismes de suivi, d'évaluation et de mise à jour de la stratégie.

À travers le développement d'actions autour des axes stratégiques ci-dessus mentionnés, le Gouvernement souhaite réduire la pauvreté dans un horizon élargit jusqu'à 2015, à travers l'accomplissement des objectifs globaux suivants :

- atteindre un taux moyen de croissance du PIB de 8% à partir de 2005, pour atteindre les objectifs du millénaire;
- réduire de moitié le pourcentage de la population santoméenne vivant en situation de pauvreté jusqu'à 2010, et de 2/3 jusqu'à 2015;
- réussir avant 2015 à donner l'accès de toute la population aux services sociaux primaires et promouvoir l'amélioration de leur qualité de vie;
- réduire considérablement les différences sociales et de genre, entre les districts et la Région Indépendante de Principe, aussi bien qu'entre la population urbaine et agricole;
- promouvoir le renforcement de la capacité institutionnelle et une politique de bonne gouvernance.

Avec ces objectifs, la Stratégie se révèle très ambitieuse, si le Plan d'Action obtient une attention adéquate des parties engagées il sera susceptible d'accomplissement avec des résultats importants pouvant permettre une appréciation du pays en fonction des progrès atteints en ce qui concerne la croissance et la participation dans l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Nonobstant, dans la séquence des conflits et des changements institutionnels qui se sont succédés dans les années après son élaboration, le processus de mise en oeuvre de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté a connu des moments de discontinuité, notamment au niveau de l'engagement de la population et de son appropriation par les responsables successifs, ainsi que par les représentants de la société civile.

En janvier 2005, le Gouvernement a préparé un document avec des corrections et des mises à jour de la Stratégie visant son adoption par les institutions de Bretton Woods. En décembre, un Programme d'Actions Prioritaires pour 2006-2008, a été élaboré sur la base de la Stratégie et a été soumis aux partenaires de développement de S. Tomé et Príncipe, dans le cadre de la Table Ronde réalisée à Bruxelles, avec l'objectif de mobiliser les ressources supplémentaires pour sa mise en place.

2.2. Mise en place de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté

L'ENRP adoptée par le gouvernement en 2002, constitue un cadre de référence des politiques sectorielles et transversales qui vise la promotion de la croissance économique et une réduction de la pauvreté dans un horizon allant jusqu'à 2015.

Malgré la situation de difficultés enregistrée après l'approbation de l'ENRP, certains projets sectoriels inscrits dans les Programmes d'Investissements Publics annuels ont été concrétisés, pour le moins partiellement, et les résultats respectifs sont susceptibles d'appréciation, bien qu'ils n'aient pas nécessairement obéi aux préoccupations de cohérence, visant le suivi et l'évaluation des impacts respectifs dans les conditions de vie des populations les plus pauvres et aux personnes dans le besoin.

2.2.1. Actions mises en place

Dans une perspective de lecture des actions mises en place, et considérant les différents axes de l'ENRP, on a pu constater :

- au niveau de la « **Réforme des institutions publiques, du renforcement des capacités et de la promotion d'une politique de bonne gouvernance** », il y a eu des initiatives de réalisation, notamment une révision de la Constitution (en janvier 2003), l'élaboration d'une nouvelle loi organique, sur la base de laquelle a été créée une nouvelle structure des services parlementaires. En vue de soutenir un processus de réformes au niveau de l'Assemblée Nationale, ont été réalisées des études, notamment sur la réduction du nombre de députés, et sur le financement des campagnes électorales. D'autre part, ont été organisés des séminaires et des visites d'étude, visant l'amélioration de l'activité parlementaire, pour le renforcement de la capacité de production législative et de la fonction de surveillance.

Dans le domaine de la justice les actions suivantes ont été développées : révision de la Loi de Base du Système Judiciaire, du Code Criminel et du Code de Procédure Criminelle. Ont déjà été aussi approuvées les révisions de la Loi du Suffrage et du Recensement Électoral, de la Loi de Financement des Partis Politiques et des Campagnes Électorales et la Loi-cadre des Législatives. Les magistrats des Tribunaux et les fonctionnaires de

l'Administration locale ont bénéficiés de procédures de formation afin d'améliorer leur aptitude et leur productivité dans leur fonction respective.

D'autre part, le Tribunal des Comptes a été créé, une vaste campagne d'informations sur la nécessité de transparence, d'efficacité et de rendre comptes sur la gestion des biens publics, a été mise en place, et la Loi sur la Gestion des Ressources Pétrolifères a été approuvée.

Au niveau de l'Administration Publique, le Gouvernement a élaboré un nouveau Code de Procédure Administrative et a procédé au Recensement Général des employés de la Fonction Publique. Il a aussi organisé une Conférence sur l'état de l'Administration Publique Nationale sous le thème « Concertation pour l'Avenir », dont les recommandations vont dans le sens des réformes pour l'établissement d'un nouveau modèle d'État avec une nouvelle philosophie d'action.

- Pour une « **Croissance Accélérée et Redistributive** », quelques efforts ont été faits dans les domaines de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, pour la création de conditions favorables pour stimuler le secteur privé.

Dans le domaine des Infrastructures Agricoles, d'autres actions comme la construction et la réhabilitation de chemins ruraux ont été développées dans le cadre du projet financé par l'Union Européenne et par la Caisse Française de Développement (CFD). 86KM de chemins ruraux ont été reconstruits, bénéficiant ainsi à 25 communautés. Des groupes d'intérêt pour la manutention des routes nationales, secondaires et rurales ont été créés avec l'objectif d'améliorer la circulation, d'une part, et d'augmenter le revenu de la population locale, d'autre part. Ces interventions sont de l'intérêt de la population locale en ce qui concerne la distribution de leurs produits agricoles, l'amélioration de l'accès aux centres de services sociaux et la convivialité intercommunautaire.

Les projets de réhabilitation de la conduite et de l'adduction d'eau, ainsi que le système de filtration d'eau ont aussi permis l'augmentation de la population qui bénéficie de l'eau potable, bien que la fréquence quotidienne soit encore déficiente. Seulement 20% de la population a accès à l'eau traitée ou de bonne qualité.

Comme contribution pour l'amélioration de l'assainissement primaire, dans une période comprise entre 2002 et 2005, avec le financement de la BAD et du Système des Nations Unies, ont été construites 2 182 latrines dans tous les Districts du Pays.

- En ce qui concerne la « **Création d'opportunités d'augmentation et de diversification des revenus pour les pauvres** », quelques actions ont été entreprises pour le développement du secteur agricole. L'intervention dans le cadre du Programme d'Aide Participative à l'Agriculture Familiale et de Pêche Artisanale (PAPAFPA), a visé à promouvoir le développement du monde rural, à augmenter la production alimentaire et à diversifier les produits d'exportation (cacao biologique, poivre et vanille). On a importé des matériels, accordé des crédits agricoles aux petits et moyens entrepreneurs et

des actions de formation des petits agriculteurs ont été menées. On souligne en plus l'aide à la promotion du développement de cultures alimentaires.

Par le biais du Projet d'Aide au Développement de l'Élevage (PADP), les services au niveau de l'élevage ont été organisés et structurés, ce qui a rendu possible la réalisation de plusieurs actions vétérinaires en vue de déterminer la nature des différentes pathologies animales existantes. D'autre part, on a réussi à réduire considérablement la mortalité des animaux, donnant ainsi une plus grande confiance aux éleveurs pour qu'ils puissent investir plus dans l'élevage.

Dans le domaine des Pêches, à travers le Projet intégré Pêche – Agriculture, financé par l'Espagne, une aide a été donnée à la pêche artisanale.

À travers le Projet de Réduction de la Pauvreté avec le financement de la BAD, au niveau du milieu urbain, des crédits ont été accordés pour que les plus pauvres puissent initier une petite affaire.

Dans le cadre du Projet d'Intégration des Jeunes filles dans la Vie Productive, financé par le PNUD, on a formé 350 jeunes filles du monde rural et 180 jeunes filles du milieu semi-urbain à des activités génératrices de revenus, avec des possibilités de crédit pour qu'elles puissent débiter leur propre affaire dans divers domaines (pâtisserie, élevage, salage et fumage de poissons, artisanat, etc.).

- Concernant le « Développement des ressources humaines et l'amélioration de l'accès aux services sociaux primaires », ont été mis en place des projets d'aide aux étudiants dans le besoin, la formation d'enseignants, la construction de 60 nouvelles salles de cours et la réhabilitation d'autres salles, comprenant les installations sanitaires et l'amélioration de l'approvisionnement d'eau potable au niveau de l'Enseignement Primaire. On a construit aussi plus de 10 salles de cours pour l'Enseignement Secondaire et une École de Formation de Cadres Enseignants.

Considérant la recherche croissante de personnel qualifié et le manque d'institutions d'enseignement supérieur dans le pays, plus de 450 bourses d'étude pour l'extérieur ont été attribuées ces trois dernières années, pour contribuer au renforcement de la qualification des techniciens nationaux dans différents secteurs.

Dans le secteur de la Santé, des actions de lutte contre les IST, le VIH/Sida, la tuberculose et plus particulièrement le paludisme ont été réalisées. Il est à noter qu'à travers le Programme de Lutte contre le Paludisme, qui compte avec des sources d'aide diverses, notamment de l'OMS, du Fond Global et de la coopération de Taiwan(Chine), plus de 5.000 moustiquaires imprégnées ont été acquises et distribuées gratuitement aux femmes enceintes et à celles qui ont des enfants de moins de 5 ans. Une Campagne de Pulvérisation à l'intérieur des habitations est en cours qui couvre toutes les régions et les districts du Pays.

Le secteur pédiatrique du Centre Hospitalier de S. Tomé a été réhabilité et équipé de matériels nécessaires pour la mise en place des actions préventives. Une École de Formation des Cadres a été construite et des actions de formation pour accroître les effectifs du personnel, pour l'amélioration de leur qualification et de leur spécialisation dans différents secteurs de la Santé ont été réalisées.

Pour garantir une plus grande accessibilité et une équité des soins de santé, des équipements et des médicaments essentiels ont été acquis pour les Districts sanitaires. Des postes et des centres de Santé ont aussi été construits et/ou réhabilités, permettant ainsi le décongestionnement à grande échelle du Centre Hospitalier de la capitale et les installations du PMI pour fournir une meilleure assistance maternelle et infantile ont été étendues.

Des projets de construction/réhabilitation d'appartements pour les personnes âgées et handicapées ont été entrepris et des aides aux mères les plus vulnérables ont été accordées.

D'autre part, des Bourses d'Étude internes ont été accordées pour la formation professionnelle des jeunes, les préparant ainsi pour leur premier emploi, en favorisant leur insertion sociale et d'une certaine façon, la diminution du taux de chômage.

- Et finalement, la nécessité de suivre l'évolution de la pauvreté a amené le Gouvernement à institutionnaliser une « **structure de mise en place, de suivi et de l'évaluation de l'ENRP** » de manière à posséder des informations permanentes sur l'impact des actions entreprises. L'Observatoire de Réduction de la Pauvreté, partie intégrante de cette structure et du responsable du suivi de l'évaluation de la stratégie, a été créé en mars 2005. Bien qu'il bénéficie d'une aide du PNUD dans la phase actuelle d'installation et d'organisation de ses services, il manque encore de ressources humaines qualifiées et de moyens techniques et financiers pour son encadrement institutionnel. L'Observatoire est sous la tutelle directe du Ministère du Plan et des Finances. Néanmoins, le mécanisme de coordination, de suivi et d'évaluation approuvé par le Gouvernement prévoit aussi d'autres instances telles que le Conseil Ministériel, présidé par le chef du Gouvernement, le Conseil Consultatif dont font partie les représentants du secteur privé et de la société civile et une Commission Technique Multisectorielle qui réunit les points focaux des Ministères Techniques aussi bien que ceux d'autres institutions directement impliquées dans le processus de la mise en place de la Stratégie afin de permettre une cohérence entre la Stratégie Nationale et de Réduction de la Pauvreté et les stratégies ou les politiques sectorielles. En outre, il existe une collaboration obligatoire entre l'Institut National de Statistique, qui devra garantir la collecte de données liées à la situation de la pauvreté et de son évolution, la Direction de Planification Économique et l'Observatoire de Réduction de la Pauvreté. De cette structure, le renforcement des capacités et des coordinations institutionnelles de l'ensemble des pouvoirs publics est nécessaire, afin de permettre un suivi réel et une dynamique du progrès dans la mise en place de la stratégie.

2.2.2. Contraintes, faiblesses et risques

Le processus de développement de S. Tomé et Príncipe est confronté, au départ, à des défis caractéristiques des petits archipels, comme la petite taille du territoire et de son marché interne, la discontinuité géographique, l'insularité, la distance par rapport aux marchés les plus proches, la fragilité relative aux changements climatiques, les ressources peu diversifiées, la vulnérabilité aux chocs externes, l'accès limité aux capitaux externes.

En outre, dans la période qui a suivi la preuve de l'ENRP, le pays a été confronté à des situations de manque de ressources financières et à des moments d'instabilité politique et de changement institutionnel qui ont eu des répercussions au niveau de l'appropriation souhaitée du Plan d'Action. On peut ajouter à ces difficultés un manque de coordination et de gestion des aides, la faible capacité d'absorption et le fait que la structure de mise en place, de suivi et d'évaluation a besoin d'être renforcée, au-delà des problèmes de gouvernance qui constituent des barrières supplémentaires aux efforts de développement socio-économique.

Il convient encore de citer l'attente des citoyens autour des ressources dont le pays pourra à l'avenir bénéficier avec l'exploration pétrolière. Si elles ne sont pas gérées de manière transparente et utilisées convenablement afin que la population, particulièrement la plus pauvre et la plus vulnérable, en bénéficie, l'exploration pétrolière pourra se transformer en une malédiction et frustrer complètement l'attente de la population sur laquelle les actions de réduction de la pauvreté et de la promotion du développement doivent être centrées.

2.2.3. Programme d'Actions Prioritaires 2006-2008

De 2003 à 2005, quelques actions – financées par le budget Général de l'État (OGE) et à travers des réorientations de projets en cours – ont permis de débiter la mise en place de la Stratégie. Mais des dérapages successifs dans l'accomplissement des objectifs relatifs aux finances publiques, ont conduit le Gouvernement à ne pas réussir à consacrer l'attention nécessaire à la continuation des actions prévues et mettre à disposition les financements exigés.

À la suite d'efforts considérables pour restituer l'ordre au niveau des finances publiques, le Programme de Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et Croissance (FRPC) a été rétabli le 1er août 2005, qui constitue une des conditions préliminaires pour déclencher le processus favorisant un nouveau soulagement de la dette publique que avoisine les 300 millions de dollars US.

Le Pays devra atteindre le Point de Conclusion de l'initiative HIPC renforcée à travers lequel seront créées de meilleures conditions pour un processus d'endettement capable de financer les actions de réduction de la pauvreté. Dans cette perspective, sur la base des axes stratégiques de l'ENRP a été élaboré un Programme d'Actions Prioritaires (PAP) pour les trois prochaines années 2006-2008, un instrument qui permettra de mettre en place l'ENRP, alliant les énergies des forces vives de la nation et les partenaires de développement de S. Tomé et Príncipe.

La stratégie de mise en place du PAP prévoit trois grandes catégories d'actions :

1. La mise en place et/ou l'approfondissement des réformes dans les secteurs des finances publiques et des cadres légaux ou réglementaires qui affectent les décisions des entrepreneurs privés, y compris les pauvres.
2. Le démarrage d'un programme de travaux publics importants – routes, port, aéroport, énergie et eau – visant à désenclaver le pays et à diminuer les coûts de production et de commercialisation. Comme conséquence du double enclavement – insulaire et rural –, qui affecte négativement la vie économique et sociale, des initiatives économiques importantes, qui bénéficieront dans une large mesure les pauvres, pourront apparaître. Ce grand programme de travaux publics, dont le coût est significativement élevé, se justifie, par la nécessité de dépasser la paralysie progressive de l'activité économique, résultant de la dégradation avancée des infrastructures de base.
3. Freiner la dégradation du capital humain est une priorité absolue du PAP; la stratégie pour les trois prochaines années consiste à améliorer la qualité de l'éducation et son accès aux pauvres, et à offrir aux étudiants du second cycle la possibilité de s'orienter vers un enseignement technique et professionnel. En ce qui concerne le secteur de la santé, on donnera une continuité aux programmes de lutte contre le sida et le paludisme, ainsi qu'à la spécialisation du Centre Hospitalier de S. Tomé, parallèlement à l'amélioration des soins de santé dans les centres des districts et dans les postes secondaires. D'autre part, les actions dirigées et intégrées visant les groupes extrêmement pauvres seront reconduites.

En conformité avec la stratégie de mise en oeuvre établie, les lignes d'actions suivantes, en fonction de chacun des cinq axes de l'ENRP, seront développées :

- *Réforme des institutions publiques, renforcement des capacités et promotion d'une politique de bonne gouvernance :*
 - renforcement de la gouvernance politique, administrative, judiciaire et économique, y compris le renforcement de la société civile pour lui permettre de participer de façon plus permanente dans le gouvernement;
 - renforcement des finances publiques, notamment le budget et l'utilisation de la nomenclature internationale;
 - adoption de PIP triennale coulissant;
 - informatisation et modernisation des services financiers;
 - réforme de la loi sur les concurrences publiques;
 - augmentation des recettes fiscales;
 - aide aux questions financières liées au pétrole;
 - renforcement du pouvoir judiciaire;
 - réforme de l'administration publique, ainsi que la décentralisation, dans le cadre de la mise en place de la Stratégie Globale de la Réforme de l'État;

- Intégration de la Prévention de la Criminalité et du Renforcement de la Sécurité dans la Planification du Développement Socio-économique;
 - Promotion de la Société d'Informations et de Connaissance, à travers la vulgarisation de l'accès aux informations et de la généralisation de l'accès aux services par le biais d'un réseau de science, de technologie et d'innovation.
- Croissance accélérée et redistributive :
- création de conditions pour une croissance accélérée à travers un rôle beaucoup plus actif du secteur privé, qui devra se transformer en moteur du développement économique;
 - établissement d'un cadre légal et réglementaire des activités économiques;
 - création d'un environnement fiscal plus favorable au développement du secteur privé;
 - amélioration dans l'ajustement entre le secteur financier et les nécessités de développement du secteur privé;
 - accélération de la réduction de l'intervention directe de l'État dans l'économie;
 - réhabilitation et/ou construction d'infrastructures primaires (routes, port, aéroport);
 - modernisation et augmentation des capacités du réseau électrique;
 - promotion et développement du tourisme;
 - promotion d'activités du secteur agricole et des pêches.
- Création d'opportunités d'augmentation et diversification des revenus pour les pauvres :
- renforcement des capacités des pauvres pour augmenter les revenus et diversifier les productions;
 - diminution de la vulnérabilité des activités de production et de commercialisation où les pauvres sont impliqués;
 - désenclavement des zones rurales;
 - aide aux associations de producteurs et développement des infrastructures collectives;
 - promotion d'opportunités de formation professionnelle;
 - amélioration des conditions de vie et de travail des femmes et des jeunes du milieu rural;
 - recherche appliquée dans l'agriculture;
 - facilités pour l'achat des intrants;

- développement d'un système de crédit à la production, notamment des microcrédits pour les pauvres;
 - travaux d'amélioration de l'environnement, comme par exemple l'accès à l'eau potable;
 - installation d'un réseau d'électricité pour les centres ruraux;
 - téléphonie rurale sans fil et réhabilitation et manutention de chemins de production;
 - programme de travaux de haute densité de main d'œuvre dans les districts où les taux d'extrême pauvreté sont les plus élevés.
- Développement des ressources humaines et amélioration de l'accès aux services sociaux primaires :
- continuité de la politique d'égalité entre les sexes;
 - continuité de la politique de généralisation de l'éducation pour tous;
 - la mise en place d'une formation technique et professionnelle, en donnant une attention particulière aux jeunes avec des difficultés et des nécessités spéciales, notamment aux jeunes filles;
 - réactivation des cantines scolaires;
 - renforcement dans le domaine d'alphabétisation d'adultes;
 - renforcement de la qualité des soins dispensés au niveau des postes de santé dans les zones rurales et de la spécialisation du Centre Hospitalier de S. Tomé;
 - renforcement du domaine de la prévention - notamment la lutte contre le sida et la tuberculose et le contrôle du paludisme;
 - renforcement de l'éducation de la population dans tous les domaines de la santé;
- Suivi et évaluation de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté :
- renforcement des capacités humaines et institutionnelles de suivi des actions et d'évaluation des résultats;
 - réalisation des enquêtes sociodémographiques et économiques sur la pauvreté.

Initiatives pour la poursuite de la mise en place du Programme d'Action

Considérant que les lignes d'actions stratégiques du Gouvernement inhérentes à la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté sont suffisamment pertinentes avec les engagements établis dans le cadre du Programme d'Action de Bruxelles, la possibilité d'une appréciation globale de la contribution des deux instruments pour une croissance économique soutenue et un développement durable est évidente. Dans ce sens, les initiatives suivantes devront assumer :

- Plus de plaidoiries autour du Programme d'Action de Bruxelles auprès des entités compétentes, vu leurs objectifs face à la réalité des pays les moins avancés, et particulièrement des petits États insulaires en voie de développement;
- Tenir compte du Programme d'Action de Bruxelles dans les stratégies, les plans et les programmes du Gouvernement, tant globaux que sectoriels, considérant les engagements spécifiques assumés dans le cadre du partenariat établi;
- Donner à juste titre de l'importance au suivi et à l'évaluation du Programme d'Action de Bruxelles et améliorer le processus de sa réalisation;
- Déterminer au niveau des instances compétentes l'élaboration des rapports périodiques sur la mise en place du Programme d'Action et des objectifs de développement fixés.